



Armement obligatoire pour la „MYTH of MALHAM CUP" » ou/et le „NATIONAL CORSAIRE"

Il n'y a pas eu de bateau suisse participant au „NATIONAL CORSAIRE" 2015, dommage !

*Divers mails laissent cependant présager une participation de quelques Corsaire pour 2016...
„L'espoir fait vivre"*

Et comme toujours, se pose la question de savoir ce qu'il faut prévoir comme matériel !

Nous communiquons ici le paragraphe concernant l'armement obligatoire que l'Ascorsaire France demandait aux participants du National 2015 dans leur bulletin n° 205 de mars 2015

Armement obligatoire

Les bateaux français devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240. Les bateaux étrangers devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.

De plus, tous les bateaux, français et étrangers, devront posséder à leur bord, en complément de ce qui est déjà prévu par le Règlement de série International Corsaire :

une chaîne d'ancre en acier d'une longueur de 5 mètres minimum et d'un diamètre de 6 mm minimum,

un tourmentin et/ou un foc n° 1,

autant de matelas et de sacs de couchage que de personnes à bord,

un réchaud, deux casseroles ou une casserole et une bouilloire,

autant de couverts, assiettes, verres et tasses que de personnes à bord,

une réserve d'eau potable de 4 litres au minimum au départ de la 1^{ère} course du jour.

***Votre Ascorsaire Suisse,
En septembre 2015***